

10 étapes pour accroître la participation des femmes au maintien de la paix et réduire l'exploitation et les abus sexuels

En dépit des résolutions 1325, 2106 et 2122 du Conseil de sécurité des Nations Unies (CSNU), les opérations de maintien de la paix restent insuffisantes en termes de recrutement et d'inclusion systématique et durable des femmes soldats de la paix.

Les recherches indiquent que même une augmentation du nombre de femmes soldats de la paix de 0 à 5 % peut permettre de réduire d'environ 50 % des cas d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) par les soldats. En outre, il est largement prouvé que la présence de femmes dans les services de sécurité des communautés, y compris dans les opérations de maintien de la paix, peut réduire la violence dans les communautés et renforcer le sentiment de sécurité, en particulier chez les femmes et les enfants traumatisés par la guerre.

Voici 10 étapes pratiques pour améliorer la sécurité des communautés et éradiquer l'exploitation et les abus sexuels (EAS) des missions de maintien de la paix grâce au recrutement et au déploiement efficaces de femmes :

1. *Pays contributeurs de troupes (TCC) : Initier des actions de sensibilisation, notamment par le biais des équipes de formation mobiles des Nations Unies, pour informer les TCC au niveau ministériel et informer les jeunes femmes et les femmes en uniforme sur les possibilités de maintien de la paix et les avantages de la participation des femmes.*
2. *Pays contributeurs de troupes (TCC) : Veiller à ce qu'un conseiller militaire formé sur les questions d'égalité des sexes soutienne les efforts visant à accroître le nombre de femmes déployées dans des missions de maintien de la paix, ainsi que les responsabilités élargies liées à la résolution 1325.*
3. *Pays contributeurs de troupes (TCC) : Modifier les politiques de congés dans les foyers pour permettre des rotations plus régulières afin que les soldats de la paix puissent retourner vers leur famille et envisager un soutien en matière de garde d'enfants pour ceux qui quittent leurs jeunes enfants.*
4. *Les États qui financent le maintien de la paix : Financement accéléré des TCC comptant au moins 20 % de femmes prêtes à être déployées ; et fournir des incitations pour ceux qui déploient plus de femmes, y compris un soutien pour les problèmes logistiques (par exemple, le logement/système sanitaire pour les femmes) et la reconnaissance par le SG de l'ONU et le SSG du DOP.*
5. *Les États qui financent le maintien de la paix : Mettre en place et soutenir un institut de femmes soldats de la paix de l'ONU/de plusieurs pays pour les femmes en uniforme et autres disposant d'une formation militaire, tels que les acteurs non étatiques et les civils.*
6. *Veiller à ce que toutes les formations mettent l'accent sur la protection et le respect des populations locales, en soulignant les besoins spécifiques des femmes et des enfants par le biais des actions suivantes :*
 - a. *Reviser all pre-deployment training programs and inviting home country CSOs to implement mandatory SEA training/awareness for all troops; and*
 - b. *Inviter les OSC de femmes des pays d'accueil à mettre en place une formation à l'intention des soldats de la paix sur le contexte, la culture et les conditions existant dans leur pays et sur les moyens d'assurer la protection et le respect des communautés, en particulier les plus exposées au risque d'EAS*
7. *Transférer la peur et la honte des EAS des victimes aux auteurs potentiels :*
 - a. *Appliquer les politiques de tolérance zéro existantes avec une mise en quarantaine immédiate des soldats de la paix impliqués dans les EAS ; et*
 - b. *Indiquer aux soldats de la paix que leurs familles seront informées de leur inconduite présumée.*
8. *Élaborer des supports de communication pour informer les communautés de l'arrivée de soldats de la paix, notamment de leurs mandats et codes de conduite.*
9. *Mettre en place un système de liaison communautaire, assurant l'inclusion des femmes, pour :*
 - a. *Fournir un mécanisme sûr pour signaler les abus ; et*
 - b. *Permettre des enregistrements réguliers et des mises à jour de la part de la communauté.*
10. *S'assurer que le déploiement de la mission permet aux hommes et aux femmes de patrouiller, en tenant compte du fait que les unités entièrement féminines sont utiles dans certaines situations mais insuffisantes.*

